



La Plaine sur mer

MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER

LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté n° 2024-432-PM

Objet : Arrêté portant interdiction d'accès au terrain de football en herbe situé Boulevard des Nations Unies.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L.2111-1, L.2141-1, L.2211-1,

Vu la convention en date du 10 mai 2016 signée par les communes de la Plaine-sur-Mer et de Saint-Michel-Chef-Chef pour la mise en commun d'un terrain de sport synthétique à la Viauderie à Saint-Michel-Chef-Chef,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2023 constatant la désaffectation de l'usage public de l'ancien terrain de football en herbe situé boulevard des Nations Unies, sur la parcelle BO 20 p, correspondant à une emprise d'environ 8120 m² et prononçant le déclassement du domaine public de ce bien afin de le réintégrer dans le domaine privé communal, en vue du dépôt du permis de construire pour le projet de pôle santé,

Considérant le projet d'aménagement des espaces public de la première phase du plan-guide cœur de bourg, sur cette même emprise,

Article 1 : L'accès au terrain situé boulevard des Nations Unies, sur la parcelle BO20p, issu du terrain de football en herbe désaffecté et déclassé par délibération du Conseil municipal, est interdit au public.

Article 2 : Un affichage sur le terrain rappelant l'interdiction d'accès au public sera mis en place.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Proximité de Pornic
- Monsieur Le Responsable du Service de Police Municipale de La Plaine -sur Mer
- Monsieur Le Responsable des Services Techniques de La Plaine-Sur Mer

La Plaine-sur-Mer, le 31 juillet 2024

Pour le Maire Absent
La 1^{ère} Adjointe
Danièle VINCENT

